

« NOUS NE SOMMES EN SÉCURITÉ NULLE PART » LES TAWARGHAS EN LIBYE

AMNESTY INTERNATIONAL
Document public
MDE 19/007/2012

Juin 2012



Une maison incendiée à Tawargha, septembre 2011.
© AMNESTY INTERNATIONAL

« Nous sommes extrêmement inquiets pour la sécurité des Tawarghas conduits à Misratah... Nous ne sommes en sécurité nulle part, nous ne pouvons pas sortir de chez nous, nous sommes pris au piège. Sortir, c'est aussi risquer d'être arrêté. »

Déclaration à Amnesty International d'un proche d'un Tawargha détenu, avril 2012

À la mi-août 2011, des combattants de l'opposition originaires de Misratah ont attaqué Tawargha, une ville voisine où vivaient quelque 30 000 Libyens noirs. Ces combattants, appelés *thuwwar*, ont utilisé des armes non discriminantes telles que des roquettes Grad, forçant ainsi la plupart des habitants de Tawargha à fuir. Les *thuwwar* ont tiré sur certains de ceux qui cherchaient à s'échapper, puis ont placé en détention les Thawargas restants, ou leur ont ordonné de partir. Une fois la zone vide, les *thuwwar* ont pillé, vandalisé et incendié les maisons. Tawargha est aujourd'hui une ville fantôme.

Les *thuwwar* avaient l'intention de se venger. Selon eux, les Tawarghas ont soutenu le colonel Mouammar Kadhafi lors du conflit qui s'est déroulé de février à octobre 2011 et a pris fin avec la mort de l'ancien dirigeant libyen et le renversement de son gouvernement.

Au cours du long siège de la ville de Misratah en 2011, la région de Tawargha

avait servi de base aux forces de Kadhafi, et de nombreux habitants de Misratah ont accusé des Tawarghas d'avoir violé et tué des civils dans la ville.

À Misratah, les *thuwwar* ont fait la promesse que les habitants de Tawargha ne retourneraient jamais dans leur ville. Organisés en de nombreuses milices, ils ont effectué de multiples raids sur la ville afin d'en bloquer l'accès et d'y détruire les maisons et les infrastructures. Ils ont même effacé le nom de la ville sur les panneaux de signalisation. Tawargha est rayée de la carte.

Des représentants d'Amnesty International se sont entretenus avec de nombreux Tawarghas, notamment dans des centres de détention et des camps pour personnes déplacées. Beaucoup d'entre eux ont reconnu avoir combattu aux côtés des forces de Kadhafi, mais ont nié avoir commis des viols ou des meurtres. Plusieurs détenus ont déclaré qu'on les avait torturés à de multiples reprises pour les contraindre à avouer de tels crimes. En mars 2012, la Commission internationale d'enquête des Nations unies sur la Libye a affirmé n'avoir trouvé aucune preuve d'attaque généralisée et systématique, ou de pratique étendue de violences sexuelles, commises par les forces de Kadhafi envers la population civile.

Les Tawarghas sont punis collectivement pour des crimes que seules quelques personnes auraient commis. Ils n'ont aucun espoir de rentrer chez eux. Leurs enfants ne peuvent pas aller à l'école. Étant donné leur situation, il est possible qu'ils ne puissent pas voter avec les autres Libyens lors de l'élection de l'Assemblée constituante en juin 2012. Il est urgent d'agir pour qu'ils bénéficient d'une protection et d'un avenir plus sûr.



Hammala Mohammed Belaid Liqmati
© Amnesty International

« Mon frère de 20 ans, Nasseredine, a été touché et il est tombé. J'ai couru l'aider, et avant que je n'arrive jusqu'à lui, j'ai été touchée à la cuisse gauche et me suis écroulée. Ma sœur Hammala s'est précipitée pour nous aider, mais ils lui ont tiré dans le dos et elle est actuellement dans un état grave. »

Déclaration de Hoda Mohammed Belaid Liqmati à Amnesty International, 2012



Hoda Mohammed Belaid Liqmati
© Amnesty International

« À un moment, les milices ont tiré sans distinction sur les manifestants. Les gens ont couru dans tous les sens, chacun tentant de se protéger des balles... Hanin a été touché au cou. »

Déclaration à Amnesty International de la sœur de Hanin Salah Aquila Zayed, 12 ans, tué lors d'une attaque à Tripoli le 6 février 2012.

POURCHASSÉS OÙ QU'ILS AILLENT

Les Tawarghas sont dispersés à travers la Libye, la plupart dans des camps privés de ressources, notamment à Benghazi et dans la capitale Tripoli. Ils vivent la peur au ventre, les *thuwwar* effectuant régulièrement des raids sur les camps, terrorisant les résidents et repartant avec des personnes « arrêtées » sans mandat.

Lors d'une attaque menée à Tripoli le 6 février 2012, la milice a visé une base navale abandonnée qui abritait quelque 2 500 Tawarghas. Les tireurs ont tué deux Tawarghas dans le camp, puis cinq autres qui protestaient contre l'attaque, environ quatre kilomètres plus loin. Parmi les victimes se trouvaient trois enfants et une femme âgée.

L'un des enfants, Hanin Salah Aquila Zayed, âgé de 12 ans, a trouvé la mort lorsque les tireurs ont pris pour cible les Tawarghas protestant contre l'attaque. À l'issue de cette manifestation, les Tawarghas ont retrouvé les corps de Mohammed Atiya Salah Mahju, 13 ans, et de Frej AbdelMoula Frej, 15 ans, sur une plage située à quelques centaines de mètres. Alors qu'ils tentaient de fuir, ces deux enfants avaient été poursuivis et tués par les tireurs.

Hoda Mohammed Belaid Liqmati, 25 ans, a été touchée et blessée au cours de la manifestation. Les *thuwwar* ont tué son frère, Nassereddine Mohammed Belaid Liqmati, et son oncle, Noureddine Belaid Liqmati. Ils ont également tiré sur sa sœur, Hammala Mohammed Belaid Liqmati, qui a été blessée. D'après les déclarations de Hoda Mohammed Belaid Liqmati à Amnesty International, alors que tous se dirigeaient vers le centre-ville, des miliciens dans un pick-up les ont

accablés d'injures et de menaces, puis se sont mis à leur tirer dessus aveuglément.

En février, lorsqu'Amnesty International a rendu visite à Hammala à l'hôpital, celle-ci était effectivement dans un état grave.

« Ils m'ont insulté parce que je viens de Tawargha. Je leur ai dit que j'avais été soldat à Syrte et que je n'avais pas participé au combat à Misratah. Mais ils ne m'ont pas cru. Tour à tour, ils m'ont frappé et fouetté. »

B8, un soldat tawargha de 26 ans, décrit à Amnesty International le traitement qu'il a subi lors de son interrogatoire par des *thuwwar* de Misratah, début janvier 2012.



La ville de Tawargha, désertée.
© Amnesty International

CAPTURÉS ET TORTURÉS

Le 26 septembre 2011, B8 (par mesure de sécurité, son nom n'est pas divulgué) a été arrêté par la milice à environ 20 kilomètres au sud de Syrte, alors qu'il se rendait à Al Djoufrah avec sa famille. Ce soir-là, il a été transféré vers un centre de détention à Misratah, où il a passé deux à trois semaines. Là-bas, il déclare avoir été maltraité, notamment frappé avec un câble en plastique. Début janvier, il a été conduit au centre de détention de la sécurité militaire nationale à Misratah, où il a été torturé.

Les milices de Misratah ont traqué et arrêté des centaines de Tawarghas se trouvant dans des campements, à leur domicile, à des postes de contrôle et même à l'hôpital. Les miliciens ramènent leurs prisonniers à Misratah, où l'on estime que des centaines sont détenus de manière arbitraire dans des centres de détention improvisés. La torture y est courante et généralisée. Amnesty International a connaissance de plusieurs cas de personnes tawarghas décédées des suites des tortures subies.

Parmi les Tawarghas interrogés par Amnesty International, aucun n'a pu avoir recours à un avocat, ni contester la légalité de son arrestation. Aucun n'a été inculqué ou déclaré coupable des crimes supposés. Beaucoup ont été torturés jusqu'à ce qu'ils signent des « aveux » de viol et de meurtre sur des habitants de Misratah.

En janvier 2012, un délégué d'Amnesty International a vu un milicien frapper et menacer un homme tawargha âgé dans un centre de détention à Misratah. L'homme pleurait et était recroquevillé contre le mur. L'agresseur a déclaré à Amnesty International : « Ceux de Tawargha ne seront pas libérés, ou nous les tuerons. »

Les homicides se poursuivent. Le 16 avril 2012, le corps de Barnous Bousa, 44 ans, a été remis à sa famille. Il était couvert d'hématomes et de coupures, dont une plaie ouverte à l'arrière de la tête. Après son arrestation par des miliciens de Misratah, en octobre 2011, tandis qu'il fuyait les combats ayant gagné Syrte, il aurait été incarcéré dans un centre de détention se trouvant sous le contrôle du Comité de sécurité de Misratah. Barnous Bousa avait deux enfants. Il n'avait pas pris part aux combats et avait fui son domicile de Kararim (ouest de la Libye) pour échapper au conflit.



Des immeubles vides et détruits à Tawargha.
© Amnesty International

ATTAQUES RACISTES

Le ciblage des Tawarghas semble également marqué par des accents racistes. Au cours du conflit, circulaient très largement des allégations selon lesquelles l'ancien gouvernement avait eu recours à des « mercenaires africains » pour écraser le soulèvement. L'emploi des termes « noir » et « mercenaire » de manière interchangeable ont exacerbé la xénophobie et le racisme préexistants, exposant les Libyens noirs et la population d'origine subsaharienne à de violentes attaques et maltraitements, en raison de leur couleur de peau.

À Misratah, certains commentaires faits dans les journaux, à la télévision ou sur les réseaux sociaux équivalaient à des discours de haine et des incitations à l'hostilité, à la discrimination et à la violence envers la population tawargha. Un homme tawargha arrêté par les *thuwwar* a raconté à Amnesty International : « Ceux qui nous ont arrêtés nous ont traités d'esclaves et ils ont dit que nous devons retourner en Afrique parce qu'il n'y avait pas de place pour nous dans la Libye nouvelle. »

« Ma seule faute est ma couleur de peau... »

Déclaration d'un homme tawargha à des délégués d'Amnesty International, septembre 2011

« En ce qui concerne Tawargha, d'après mon point de vue, personne n'a le droit d'interférer dans cette affaire, si ce n'est la population de Misratah. »

Citation de Mahmoud Jibril, alors Premier ministre libyen par intérim, extraite du *Wall Street Journal*, septembre 2011



©DR



©DR

Frej AbdelMoula Frej, 15 ans (à gauche) et Jumaa al-Gaddafi, 58 ans, tous deux tués lors de l'attaque de la milice sur le camp de Tawarghas déplacés à Tripoli, le 6 février 2012.



Amna Imhammed Mbarek, blessée au cours de cette même attaque.

© Amnesty International

L'INACTION DES AUTORITÉS

Misratah a été le théâtre de l'un des plus longs affrontements du conflit et durant des mois, la ville a été assiégée et sa population a fait face à des tirs indiscriminés de la part des forces de Kadhafi. Les autorités locales et les habitants de Misratah sont fiers de leur ville et ont acclamé leurs combattants,

considérés comme des héros. Toutefois, les dirigeants de Misratah ont au mieux ignoré, et au pire, soutenu et encouragé les abus commis par ces combattants envers les Tawarghas et autres partisans présumés.

La torture est pratiquée dans des centres de détention placés sous le contrôle du Conseil militaire et du Comité de sécurité de Misratah. Les dirigeants locaux affirment que ces abus ne sont pas systématiques, précisant qu'il s'agit de « fautes individuelles » commises en réaction aux violations dont ont été victimes les habitants de Misratah lors du conflit. En avril 2012, le Conseil de Misratah, nouvellement élu, a déclaré que la réconciliation entre les deux villes était « probablement impossible ». Il a demandé une « solution alternative » pour la population de Tawargha.

Le gouvernement libyen, sous la houlette du Conseil national de transition (CNT), a fait preuve d'une faible volonté d'enquêter sur les abus commis et de fournir des réparations aux Tawarghas. Au contraire, le CNT prépare actuellement une loi d'amnistie générale qui accorderait une immunité aux miliciens responsables de crimes de guerre et autres violations.

Le CNT a déclaré qu'il maintiendrait les obligations internationales en matière de droits humains qui incombent à la Libye en vertu de traités tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Peu d'initiatives concrètes ont toutefois été prises pour protéger les personnes des arrestations arbitraires, de la torture et des autres formes de mauvais traitement. Ainsi, des violations des droits humains sont perpétrées en toute impunité, comme c'était le cas sous le régime du colonel Kadhafi.



© Amnesty International

© Amnesty International

Marwa Saad Ali Mansur (à gauche) et Belgasem Shibani Ahmed Lawris (à droite), tous deux blessés lors de l'attaque de la milice sur le camp de Tawarghas à Tripoli, le 6 février 2012.

CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ

Au cours du conflit, Amnesty International a fait état d'attaques contre des civils

tawarghas perpétrées par les *thuwwar* de Misratah et constituant des crimes de guerre, ainsi que d'autres crimes relevant du droit international. Étant donné que ces attaques, y compris les homicides et les actes de torture, ont été commises dans le cadre d'une attaque généralisée et systématique à l'encontre de la population civile de Tawargha et en connaissance de cette attaque, il apparaît qu'elles constituent des crimes contre l'humanité, conformément à l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

« [Les Tawarghas méritent] d'être rayés de la surface de la terre. »

Un combattant de Misratah s'adressant à la Commission d'enquête des Nations unies



À Tripoli, des femmes et des enfants tawarghas déplacés, février 2012.

© Amnesty International

PASSEZ À L'ACTION !

Veillez écrire à Ali Hmeida Ashur, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, en appelant le Conseil national de transition à :

- Veiller à ce que toutes les personnes ayant été déplacées de force soient autorisées à rentrer chez elles, que leur sécurité soit assurée et qu'elles reçoivent des réparations, y compris une indemnisation et une assistance pour les aider à reconstruire leurs domiciles et leurs vies.
- Traduire en justice les responsables de violations des droits humains envers les Tawarghas, notamment d'homicides et d'actes de torture.
- Mettre fin aux détentions arbitraires des Tawarghas par les milices et les forces de sécurité, et veiller à ce qu'aucun individu ne soit privé de sa liberté, hormis conformément aux procédures et pour des motifs prévus par la loi.
- Veiller à ce que toutes les personnes détenues soient traitées humainement, qu'elles reçoivent les soins médicaux nécessités par leur état et soient protégées contre la torture et d'autres formes de mauvais traitements.

Fax : +21 82 14 80 54 27 ; copie au Conseil national des droits de l'homme :
+21 82 14 44 73 77